

27 septembre 2011

11.176**Motion Laurent Debrot****Le canton de Neuchâtel doit être actionnaire de Groupe E Greenwatt SA**

Le Groupe E a été constitué le 1^{er} janvier 2005 lors de la fusion des Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF) et d'Electricité Neuchâteloise SA (ENSA).

Suite à cette fusion, de nombreux Neuchâtelois ont regretté que le canton ne soit actionnaire que de 1,8% de cette nouvelle entité. En y ajoutant la participation de quelques communes (0,9%), Viteos (2,5%) et la Banque cantonale (0,4%), le canton ne possède toujours que de 5,6% des actions. Avec cette faible part actionnariale, les deux sièges neuchâtelois au Conseil d'administration (MM. Claude Nicati et Pascal Sandoz) ne sont pas garantis à long terme.

En 2007, le Groupe E a fondé Groupe E Greenwatt SA dont il a possédé le 100% des actions (depuis cette année, la ville de Sion est actionnaire à 10%) dans le but de développer les énergies renouvelable sur son territoire de distribution. Dès le début, Greenwatt a souhaité ouvrir ses actions à divers partenaires tout en gardant une majorité au Groupe E. Des propositions concrètes ont été faites au Conseil d'Etat neuchâtelois pour qu'il entre dans cette nouvelle société à raison de 10%, pour un coût de 1,2 million de francs immédiatement et 3 millions de francs à terme.

Le Conseil d'Etat a déjà manifesté, ici même au Grand Conseil, son désir d'entrer dans Greenwatt SA. Or aujourd'hui, rien n'est encore finalisé et d'autres entités ont déjà manifesté leur intérêt, voire l'ont concrétisé comme la Ville de Sion cette année. Greenwatt ne va pas garder *ad aeternam* une place au chaud pour Neuchâtel. Le canton, dans ses hésitations, risque de rater ainsi un train important dans le développement des énergies renouvelables pour lesquelles Greenwatt SA va devenir un acteur incontournable ces prochaines années dans notre région.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de présenter rapidement au Grand Conseil une demande de crédit lui permettant d'acquérir 10% des actions de Groupe E Greenwatt SA selon les offres qui lui ont été faites.

L'urgence est demandée.

Cosignataires: N. de Pury, K. Sansonnens, L. Ducommun, F. Konrad, M. Zurita, D. Ziegler, F. Jeandroz, V. Leimgruber, K. Phildius, D. Angst, M. Debély, V. Pantillon, C. Maeder-Milz, T. Huguenin-Elie, I. Weber, B. Goumaz, C. Mermet, M. Docourt Ducommun, F. Ducommun, Ph. Loup, M. Bise, M.-C. Jeanprêtre Pittet, C. Borel, J.-P. Cattin, B. Nussbaumer, M. Guillaume-Gentil-Henry, S. Locatelli, A. Clerc-Birambeau, M. Castioni, F. Cuche, C. Béguin, C. Fischer, M. Maire-Hefti, A. Tissot-Schulthess, L. Perrin, M. Giovannini, A. Blaser, J.-C. Berger, Y. Boillod, L. Zwygart-de Falco, A. Shah et C. Gehringer.

APRES transformation en postulat

27 septembre 2011

11.176

ad 11.016

Motion **Postulat Laurent Debrot** (*motion transformée en postulat*)**Le canton de Neuchâtel doit être actionnaire de Groupe E Greenwatt SA**

Le Groupe E a été constitué le 1^{er} janvier 2005 lors de la fusion des Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF) et d'Electricité Neuchâteloise SA (ENSA).

Suite à cette fusion, de nombreux Neuchâtelois ont regretté que le canton ne soit actionnaire que de 1,8% de cette nouvelle entité. En y ajoutant la participation de quelques communes (0,9%), Viteos (2,5%) et la Banque cantonale (0,4%), le canton ne possède toujours que de 5,6% des actions. Avec cette faible part actionnariale, les deux sièges neuchâtelois au Conseil d'administration (MM. Claude Nicati et Pascal Sandoz) ne sont pas garantis à long terme.

En 2007, le Groupe E a fondé Groupe E Greenwatt SA dont il a possédé le 100% des actions (depuis cette année, la ville de Sion est actionnaire à 10%) dans le but de développer les énergies renouvelable sur son territoire de distribution. Dès le début, Greenwatt a souhaité ouvrir ses actions à divers partenaires tout en gardant une majorité au Groupe E. Des propositions concrètes ont été faites au Conseil d'Etat neuchâtelois pour qu'il entre dans cette nouvelle société à raison de 10%, pour un coût de 1,2 million de francs immédiatement et 3 millions de francs à terme.

Le Conseil d'Etat a déjà manifesté, ici même au Grand Conseil, son désir d'entrer dans Greenwatt SA. Or aujourd'hui, rien n'est encore finalisé et d'autres entités ont déjà manifesté leur intérêt, voire l'ont concrétisé comme la Ville de Sion cette année. Greenwatt ne va pas garder *ad aeternam* une place au chaud pour Neuchâtel. Le canton, dans ses hésitations, risque de rater ainsi un train important dans le développement des énergies renouvelables pour lesquelles Greenwatt SA va devenir un acteur incontournable ces prochaines années dans notre région.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de présenter rapidement au Grand Conseil une demande de crédit lui permettant d'acquérir 10% des actions de Groupe E Greenwatt SA selon les offres qui lui ont été faites.

L'urgence est demandée.

Cosignataires: N. de Pury, K. Sansonnens, L. Ducommun, F. Konrad, M. Zurita, D. Ziegler, F. Jeandroz, V. Leimgruber, K. Phildius, D. Angst, M. Debély, V. Pantillon, C. Maeder-Milz, T. Huguenin-Elie, I. Weber, B. Goumaz, C. Mermet, M. Docourt Ducommun, F. Ducommun, Ph. Loup, M. Bise, M.-C. Jeanprêtre Pittet, C. Borel, J.-P. Cattin, B. Nussbaumer, M. Guillaume-Gentil-Henry, S. Locatelli, A. Clerc-Birambeau, M. Castioni, F. Cuche, C. Béguin, C. Fischer, M. Maire-Hefti, A. Tissot-Schulthess, L. Perrin, M. Giovannini, A. Blaser, J.-C. Berger, Y. Boillod, L. Zwygart-de Falco, A. Shah et C. Gehringer.